

---

## CURE D'INCONTINENCE URINAIRE

---

Madame .....Date : .....

Votre médecin vous a proposé un traitement chirurgical d'incontinence urinaire. La présente feuille d'information a pour but de vous expliquer les principes de cette opération, ses avantages et ses inconvénients potentiels.

Les informations ci-dessous sont issues de la fiche d'information du CNGOF (Collège National des Gynécologues et Obstétriciens Français) dans sa version rédigée en 1999 (*version actuellement en vigueur*).

### Qu'est-ce qu'une cure d'incontinence urinaire ?

Cette intervention consiste à rétablir une anatomie de la vessie.

### Comment se passe l'opération ?

L'intervention peut être réalisée sous anesthésie générale ou loco-régionale (péridurale ou rachianesthésie) selon votre cas et les décisions du chirurgien et de l'anesthésiste.

L'intervention peut se réaliser de plusieurs manières :

#### **1- Cure d'incontinence par voie haute**

Dans ce cas, l'intervention est réalisée par une ouverture de la paroi abdominale, généralement horizontale, au-dessus du pubis.

#### **2- Cure d'incontinence par voie vaginale (ou par voie basse)**

L'intervention se déroule par les voies naturelles.

#### **3- Cure d'incontinence par voie mixte**

L'intervention est réalisée par un abord vaginal et par une incision ou plusieurs petites incisions de la paroi de l'abdomen.

#### **4- Cure d'incontinence par coelioscopie**

Les mêmes gestes opératoires sont réalisés que par voie haute sous coelioscopie.

Le chirurgien vous précisera le type d'intervention qu'il prévoit pour vous.

## Existe-t-il des inconvénients ou des risques ?

La cure d'incontinence urinaire est une intervention courante et bien maîtrisée dont le déroulement est simple dans la majorité des cas.

**En cours d'opération**, la voie d'abord peut être modifiée selon les constatations faites au cours de l'intervention. Une ouverture de l'abdomen peut parfois s'avérer nécessaire alors que l'intervention était prévue par voie basse ou par cœlioscopie. Des lésions de la vessie, des voies urinaires ou d'organes de voisinage peuvent se produire de manière exceptionnelle : blessure intestinale ou des vaisseaux sanguins, nécessitant une prise en charge chirurgicale spécifique.

Dans le cas exceptionnel d'hémorragie pouvant menacer la vie de la patiente, une transfusion sanguine ou de produits dérivés du sang peut être rendue nécessaire.

**Dans les suites de l'intervention**, les premières 24 heures sont souvent douloureuses et nécessitent un traitement antalgique puissant. Après l'ablation de la sonde urinaire, des difficultés à uriner peuvent être rencontrées pendant quelques jours et peuvent parfois justifier un traitement médicamenteux, éventuellement la remise en place d'une sonde urinaire, voire la prolongation de la durée prévue d'hospitalisation.

Parfois, un hématome ou une infection (abcès) de la cicatrice peuvent survenir, nécessitant le plus souvent de simples soins locaux. Il n'est pas rare qu'une infection urinaire, généralement sans gravité, survienne après une cure d'incontinence. Un traitement anticoagulant peut être prescrit pendant la période d'hospitalisation afin de réduire le risque de phlébite (formation d'un caillot dans une veine des jambes) ou d'une embolie pulmonaire.

Exceptionnellement, une hémorragie ou une infection sévère peuvent survenir dans les jours suivant l'opération et nécessiter une réintervention. Comme toute chirurgie, cette intervention peut comporter très exceptionnellement un risque vital ou de séquelles graves.

**À distance de l'intervention**, il existe une possibilité d'amélioration incomplète voire d'échec de la cure d'incontinence d'urine.

Il peut parfois survenir une récurrence d'incontinence urinaire plusieurs mois ou années après une intervention réussie.

***Certains risques peuvent être favorisés par votre état, vos antécédents ou par un traitement pris avant l'opération.***

***Il est impératif d'informer le médecin de vos antécédents (personnels et familiaux) et de l'ensemble des traitements et médicaments que vous prenez.***

## En pratique

### • Avant l'opération :

- une consultation pré-anesthésique doit être réalisée systématiquement avant toute intervention ;
- vous serez hospitalisée la veille ou le matin de l'opération ;
- après une prémédication (tranquillisant), vous serez conduite au bloc

### • Après l'opération :

- vous passerez en salle de réveil avant de retourner dans votre chambre ;
- une sonde urinaire ainsi que la perfusion intraveineuse sont généralement laissées en place pour une durée variable ; après intervention par voie basse, une mèche ou compresse est parfois laissée dans le vagin dans les suites immédiates ;
- en cas d'ouverture de l'abdomen, un petit drain (tuyau) est parfois mis en place pour quelques jours sous la paroi de l'abdomen pour éviter un hématome ;
- un traitement anticoagulant peut être instauré dans les suites ;
- un saignement vaginal modéré est banal après une intervention par voie vaginale ;
- la reprise d'une alimentation normale se fait en général le lendemain de l'opération ;
- la sortie a généralement lieu entre le 3<sup>e</sup> et le 8<sup>e</sup> jour postopératoire ;
- des douches sont possibles quelques jours après l'opération mais il est recommandé d'attendre trois semaines avant de prendre un bain.

• **Après la sortie :**

- il est recommandé d'attendre la visite postopératoire, un mois après l'opération, pour reprendre une activité sexuelle ;
- après votre retour à domicile, si des douleurs, des saignements, des vomissements, de la fièvre, une douleur dans les mollets ou toute autre anomalie apparaissent, il est indispensable d'en informer votre médecin.

***Cette feuille d'information ne peut sans doute pas répondre à toutes vos interrogations. Dans tous les cas, n'hésitez pas à poser au médecin toutes les questions qui vous viennent à l'esprit, oralement ou en utilisant la case suivante :***

*Questions et commentaires :*

Je, soussignée

Coller étiquette patiente  
(obligatoire)

atteste avoir été informée **par le Docteur**.....  
**le**...../...../20.....

qu'il était opportun de réaliser une cure d'incontinence urinaire.

- ✓ **Je reconnais que ce médecin m'a informée :**
  - de mon état de santé,
  - des bénéfices, des risques et des contraintes de l'acte envisagé en fonction de mon état de santé
  - des bénéfices et des risques des éventuelles alternatives thérapeutiques.
- ✓ **Je reconnais avoir lu attentivement la fiche d'information** ci-dessus intitulée «cure d'incontinence urinaire» (CNGOF, version 1999) **et avoir compris son contenu** ainsi que les informations et recommandations qui m'ont été transmises. J'ai également pu poser toutes mes questions et obtenu des réponses claires de la part du médecin.
- ✓ **J'ai été prévenue**, qu'au cours de l'acte envisagé, une découverte ou un événement imprévu pourrait conduire le médecin à l'étendre en réalisant des actes complémentaires différents de ceux prévus initialement, voire à interrompre le protocole envisagé.
- ✓ **J'autorise**, dans ces conditions, l'opérateur à effectuer tout acte ou prescription qu'il estimerait nécessaire.
- ✓ J'ai disposé d'un délai de réflexion suffisant et m'estime désormais éclairée pour prendre une décision en toute connaissance de cause, **j'accepte l'acte proposé.**

Lieu....., le.....(date) (obligatoire)

#### Signature de la patiente (obligatoire)

**DROIT D'ACCES AUX DONNEES PERSONNELLES :** conformément aux dispositions de la CNIL, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Vous disposez également d'un droit d'opposition à la transmission de vos données, y compris des données génétiques et des origines ethniques, couvertes par le secret professionnel susceptibles d'être utilisées dans le cadre des programmes de recherche et d'être traitées. Ces droits s'exercent auprès de votre médecin référent qui seul connaît votre identité.

**RECHERCHE :** Vous êtes hospitalisée dans un hôpital universitaire, sauf opposition de votre part, vos données personnelles codées (sans vos noms et prénoms) peuvent être utilisées pour la recherche.